



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre, à Monsieur le Ministre du Travail et à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Selon un article paru récemment dans le "Luxemburger Wort" et selon les informations dont dispose l'OGB-L, l'entreprise SES envisagerait de délocaliser des emplois vers l'Inde. Le syndicat vient d'interpeler le Premier Ministre pour prise de position, comme une telle délocalisation pourrait avoir des répercussions négatives pour les salariés actuellement basés au Luxembourg. Ceci rappelle les inquiétudes qui ont déjà été manifestées lors de l'annonce de la fusion SES-Intelsat en avril 2024. Par ailleurs, la délocalisation vers l'Inde pourrait soulever des questions sur la stratégie économique nationale.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Le gouvernement a-t-il été informé des plans de délocalisation de SES vers l'Inde ?
- Quelle en est la position du gouvernement luxembourgeois ?
- Le site luxembourgeois de SES sera-t-il impacté par cette décision menant vers une délocalisation ? Le cas échéant, de quelle manière ?
- Quelles actions le gouvernement envisage-t-il pour éviter des effets négatifs sur les salariés du site luxembourgeois ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Franz Fayot
Député